

## **ENTRE**

La société BDO IT Consulting, une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registrar of Companies de la République de Maurice sous le numéro C16139772, dont le siège social est situé au 10, rue Frère Félix de Valois, Port-Louis, Maurice, représentée par Madame Sylvie GRECO, en sa qualité de Directrice Associée, dûment habilitée,

Ci-après désignée « BDO »,

D'une part,

## **ET**

La société [NOM DE LA SOCIÉTÉ DE LA RÉUNION], société à responsabilités limitées (SARL) au capital de [MONTANT EN EUROS], dont le siège social est situé [ADRESSE COMPLÈTE], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [VILLE – ex. Saint-Denis] sous le numéro [SIREN], représentée par Monsieur/Madame [NOM ET PRÉNOM], en sa qualité de [Président(e) / Directeur(trice) Général(e), etc.], dûment habilité(e) aux fins des présentes,

(le cas échéant : représentée par la société [NOM DE LA SOCIÉTÉ MÈRE], une société à responsabilité limitée au capital de [MONTANT EN EUROS], immatriculée au RCS de [VILLE] sous le numéro [SIREN], ayant son siège social sis [ADRESSE], en sa qualité de [Fonction].)

Ci-après désignée « le Client »,

D'autre part,

Désignées individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

## **1. Objet de la prestation**

- a. BDO s'engage à réaliser un audit simplifié du site web du Client, tel que décrit dans l'offre de service sélectionnée sur la Plateforme, portant exclusivement sur la conformité aux exigences en matière de protection des données à caractère personnel. Dans le cadre de cette mission, BDO organisera une réunion avec le Client afin de mieux comprendre ses activités et adapter l'audit en conséquence.
- b. L'audit débutera au plus tôt trois (3) jours ouvrables après réception du paiement. La durée de l'audit dépendra du type d'audit sélectionné et est soumise à la transmission en temps utile par le Client de toutes les informations et accès nécessaires. La durée et la date de fin de l'audit seront convenues d'un commun accord.
- c. L'audit sera réalisé en ligne et à distance. Le livrable prendra la forme d'un rapport contenant les recommandations de BDO relatives aux risques et aux éventuelles zones de non-conformité identifiées.

## **2. Obligations du client**

- a. Le Client s'engage à fournir à BDO toutes les informations et documents nécessaires à la réalisation de l'audit, de manière complète, claire et exacte. Le Client veillera également à accorder un accès en temps utile à tout système, plateforme ou personnel raisonnablement requis pour mener à bien l'audit. Tout retard ou inexactitude dans la transmission de ces informations ou dans l'octroi des accès demandés peut avoir un impact sur le calendrier et les résultats de l'audit.

## **3. Frais et paiement**

- a. Le Client s'engage à régler l'intégralité des frais via la Plateforme. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé, sauf accord écrit préalable entre les deux parties.

## **4. Confidentialité**

- a. Toute information échangée dans le cadre de l'audit sera strictement confidentielle. BDO s'engage à ne pas divulguer, utiliser ou communiquer ces informations à d'autres fins que l'exécution du présent contrat.
- b. Les informations confidentielles comprennent, notamment, toutes données, rapports, documents, savoir-faire et informations professionnelles non accessibles au public. Cette obligation reste valable même après la fin du présent contrat.

## **5. Propriété intellectuelle**

- a. Tous les livrables, conclusions, outils, méthodes, modèles ou rapports développés pendant l'audit restent la propriété exclusive de BDO. Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation du rapport final non-transférable à une partie externe.

## 6. Protection des données personnelles

- a. Si des données personnelles sont traitées dans le cadre de l'audit :
  - i. Le Client garantit avoir respecté le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Règlement (UE) 2016/679, et s'engage à ne pas mettre BDO en situation de non-conformité.
  - ii. BDO traitera les données personnelles uniquement sur instruction documentée du Client et appliquera les mesures de sécurité appropriées.
  - iii. L'accès aux données sera limité au personnel autorisé, soumis à une obligation de confidentialité.
  - iv. Une fois la mission terminée, les données personnelles seront conservées pour la tenue des registres internes de BDO, ou si nécessaire pour satisfaire les obligations légales ou réglementaires de BDO, puis seront supprimées de manière sécurisée.

## 7. Relations entre les parties

- a. BDO agit en tant que prestataire indépendant. Aucune relation de subordination, d'agent ou de partenariat n'est créée par le présent contrat. BDO reste seul responsable de l'exécution des prestations.

## 8. Limitation de responsabilité

- a. La responsabilité totale de BDO en cas de réclamation liée à ce contrat est limitée au montant total payé par le Client. BDO ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou des pertes consécutives.

## 9. Résiliation

- a. Le présent contrat prendra fin:
  - À la livraison du rapport d'audit final au Client ; ou
  - Par accord mutuel écrit des deux parties, selon des conditions définies conjointement.

## 10. Loi applicable

- a. Le présent contrat est régi par la loi française et doit être interprété conformément à celle-ci.

Fait en deux exemplaires originaux.

Signé par

|                                                |                                          |
|------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Pour et au nom de <b>BDO IT Consulting Ltd</b> | Pour et au nom de <b>[Nom du Client]</b> |
| [Nom du signataire]                            | [Nom du signataire]                      |

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Désignation du signataire | Désignation du signataire |
| Signature:                | Signature:                |
| Date:                     | Date                      |